

Mairie de  
Saint-Chinian



**Commune de Saint-Chinian**  
**Département de l'Hérault**  
**République Française**

**Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2025-027**  
**Séance du 16 juin 2024**

**Objet : Projet « Signalétique patrimoniale à Saint-Chinian » - Plan de financement**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du cloître, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17**

**PRÉSENTS** : (10) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Yves CROS, M. Jean-François MADONIA, Conseillers municipaux.

**POUVOIR** : (0)

**ABSENTS** : (6) M. Clément CHAPPERT, Mme Julie BENEZECH, M. Philippe MARCON, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

**ABSENT EXCUSÉ** : (1) M. Luc Fournier

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Claude MOTHE.

**DATE DE CONVOCATION** : 12 juin 2025

---

**Madame le Maire reprend** le contexte de ce projet pour l'assemblée : située entre la plaine et la montagne, la commune de Saint-Chinian s'est développée comme un lieu de passage et d'échanges, aujourd'hui ville-porte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et au cœur du Pays d'art et d'histoire. Fondée autour d'une abbaye bénédictine, la ville a longtemps prospéré grâce à l'industrie drapière, jusqu'à la crue dévastatrice de 1875 qui marqua un tournant majeur : le textile céda la place à la monoculture du vin. Dès l'arrivée du train dans les années 1870, le vin de Saint-Chinian gagna sa réputation nationale, avec une cotation immédiate à Bercy. La rénovation de la mairie, installée dans l'ancienne abbaye, ainsi que la mise en valeur de la nef de l'ancienne abbatiale et du cloître au début des années 2000, ont permis de redécouvrir une histoire depuis longtemps oubliée. Aujourd'hui, le patrimoine retrouve toute sa place dans l'identité locale et constitue un atout majeur pour le développement du tourisme.

Ce projet est un itinéraire patrimoine dans le centre ancien de Saint-Chinian et sur des points extérieurs sera composé de 9 panneaux. Il s'agit d'un projet collaboratif entre les acteurs patrimoniaux essentiels comme l'association Richesses du Saint-Chinienais, le Pays Haut Languedoc et Vignoles, Hérault Ingénierie et la commune de Saint-Chinian.

La création d'un itinéraire patrimonial à Saint-Chinian vise à préserver la qualité du cadre de vie en sensibilisant le public à la richesse historique du village. Il contribue également à l'attractivité touristique en offrant un accueil adapté aux visiteurs. Ce projet présente de nombreux atouts comme notamment la mise en valeur du patrimoine local, la dynamisation du centre ancien, le renforcement du lien entre les habitants et leur territoire, l'implication des acteurs locaux et le développement d'un tourisme respectueux de l'histoire et de l'environnement.

**Considérant** les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 et celles à venir pour 2026 ;

**Considérant** l'accord de subvention du département pour un montant de 3 302.90 € par délibération du 19 février 2024 ;

**Considérant** l'avis favorable du comité du Pays Haut Languedoc et Vignobles en date du 13 mars 2025 ;

**Madame le Maire, propose à l'assemblée** de confirmer ce projet d'envergure patrimoniale et de valider son plan de financement.

### DÉCIDE

**Article 1 : D'APPROUVER** le projet « Signalétique patrimoniale à Saint-Chinian » ainsi que son plan de financement comme suit :

Dépenses (H.T)		Recettes	
Etude et conception	3 100.00 €	Autofinancement	5 623.66 €
Impression dépliant	1 240.00 €	Conseil Départemental de l'Hérault	3 302.90 €
Signalétique	18 944.00 €	Leader	15 869.44 €
Expertise technique	1 512.00 €		
<b>Total</b>	<b>24 796,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>24 796,00 €</b>

**Article 2 : DE SOLLICITER** une aide européenne au titre du programme LEADER d'un montant de 15 869.44 €. Une aide du Conseil Départemental de l'Hérault d'un montant de 3 302.90 € a été attribuée le 19 février 2024 pour cette opération sur une assiette de dépenses de 25 804.00 €.

**Article 3 : DE PRENDRE** à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité.

**Article 4 : DE TERMINER ET DE PAYER** l'opération dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégageant automatique des crédits.

**Article 5 : DE CONSERVER** toutes les pièces pendant une durée de cinq ans après achèvement des travaux en vue de contrôles.

**Article 6 : D'INFORMER** le GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles de toute modification intervenant dans les éléments mentionnés ci-dessus.

**Article 7 : D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents ou demandes liés à cette opération.

**Article 8 : D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants sur 2025 et 2026.

**Article 9 : D'AUTORISER** Madame le Maire, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25 %.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Présidente de la Région Occitanie,
- Monsieur le Président du Département de l'Hérault,
- Monsieur le Président de Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- Monsieur le Comptable de la Collectivité.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 19/06/2025

Le Maire,  
Catherine COMBES

